



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate**

UNE NOUVELLE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Ville-Marie, le 24 février 2016 – Au terme d'une entente ayant pris fin le 31 décembre dernier, le ministère de la Culture et des Communications annonce, conjointement avec la MRC de Témiscamingue, la signature d'une nouvelle entente de développement culturel, qui rend disponible un montant de 25 000 \$ pour l'année en cours. Liant la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, cette entente permettra de poursuivre le soutien de projets culturels, jusqu'en décembre 2016.

Il s'agit de la sixième entente de développement culturelle négociée par la MRC, avec le ministère de la Culture et des Communications. « Chaque année, nous sommes à même de constater la portée des investissements réalisés, grâce à cette entente de développement. Il nous fait donc grand plaisir de pouvoir annoncer que des sommes sont maintenant disponibles pour soutenir le développement culturel témiscamien. », soutient M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue.

« Les ententes de développement culturel nous permettent d'agir en concertation avec les partenaires locaux, pour accroître le plein potentiel culturel des communautés. Elles favorisent la mise en œuvre d'initiatives, qui ne pourraient voir le jour autrement et reposent sur des visées et des enjeux partagés dans le respect des valeurs et des particularités des collectivités concernées. Je suis fier que les municipalités puissent bénéficier d'une aide leur permettant de mettre en place une offre culturelle, qui répond aux besoins de leurs concitoyens. », a déclaré la ministre David. « Ce type d'entente permet à la MRC, via sa Commission culturelle, de soutenir des projets culturels, qui font une différence sur notre territoire. Que ce soit pour la clientèle, qui en bénéficie, les artistes, les organismes et les municipalités qui mettent en place une initiative culturelle. », explique Réal Couture, président de la Commission culturelle témiscamienne.

Quatre axes d'intervention sous-tendent cette entente annuelle, soit la reconnaissance du patrimoine, la vitalité culturelle des organismes et des municipalités, la valorisation de l'art à l'école et dans différents milieux ainsi que la concertation des secteurs culturels. Soucieuse de rendre accessible ce nouveau soutien financier, la Commission culturelle utilisera les mêmes critères d'admissibilité, de même que les formulaires de l'entente précédente. Comme auparavant, les organismes à but non lucratif ainsi que les municipalités sont éligibles à une demande de soutien, pour un projet ayant une finalité culturelle. Tout projet présenté doit être soutenu par des partenaires du milieu, puisque le financement accordé par l'entente couvre jusqu'à 50 % des coûts de projet. Pour les organismes à but non lucratif, un soutien supplémentaire est possible, sous certaines conditions, par le Fonds de la Commission culturelle.

Pour toute question concernant l'entente de développement culturel, consultez la section « Développement culturel » sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue (www.mrctemiscamingue.org) ou contactez Véronic Beaulé, agente de développement culturel, au (819) 629-2829, poste 229.

-30-

Sources :

Philip Proulx
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et
des Communications et
ministre responsable de la Protection et
de la Promotion de la langue française
(418) 380-2310

Véronic Beaulé
Agente de développement culturel
MRC de Témiscamingue
(819) 629-2829, poste 229